

Règlement 2014-006

RÈGLEMENT MODIFIANT LA PLAN DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE

- CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la municipalité de Papineauville a adopté le plan d'urbanisme portant le numéro 2004-03-01, entré en vigueur le 21 juin 2004 ;
- CONSIDÉRANT l'intérêt d'élargir la zone 51-A vers le sud pour correspondre avec la zone inondable 20-100 ans, et ce pour y permettre la construction de résidences;
- CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 25 février 2010, le règlement numéro 2009-11-012, modifiant le plan d'urbanisme numéro 2004-03-01 ;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance extraordinaire du 20 mars 2014;
- CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 5 mai 2014;
- CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique le 28 mai 2014;
- CONSIDÉRANT qu'un deuxième projet de règlement a été adopté le 16 juin 2014;

EN CONSÉQUENCE,

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-006 DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE ORDONNE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Tel qu'illustré sur les croquis ci-joint, la carte du plan d'urbanisme (feuille 1 de 2) est modifiée par l'agrandissement de la zone 51-A à même la zone 55-A, pour suivre les limites de la zone inondable de faible courant (20-100 ans) sur le lot 363-P et 364-P.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

CROQUIS

Zones 55-A et 51-A actuelles :



Zones 55-A et 51-A proposées :



Avis de présentation :	20 mars 2014
Adoption du projet :	20 mars 2014
Avis de consultation publique :	14 mai 2014
Assemblée de consultation :	28 mai 2014
Adoption du règlement :	7 juillet 2014
Certificat de conformité :	27 août 2014
Entrée en vigueur :	27 août 2014

Original signé

Christian Beauchamp,
maire

Original signé

Martine Joannis
Directrice générale par intérim
Secrétaire-trésorière par intérim